

AAA GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 205 000 euros
Siège social : 25 avenue Garibaldi, 87000 LIMOGES
442 470 902 RCS LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre, à neuf heures,

Signé en la forme électronique.

La Société GRAND OUEST BIDCO, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 4 162 475 euros, ayant son siège social 6 rue du Palais, 29000 QUIMPER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 935 357 319 RCS QUIMPER, Représentée par Monsieur Régis HERVE, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société AAA GROUPE,

En présence de Monsieur Régis HERVE, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 27 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société GRAND OUEST BIDCO, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de neuf mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 27 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 27 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société GRAND OUEST BIDCO
M. Régis HERVE

Signé par :

1CDE35882F624CB...